

École secondaire Hormisdas-Gamelin

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

Politique d'admission (PEI)



Date de révision : 14 novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
But de la politique	2
Principes d'admission	3
Processus d'admission	4
Normes de réadmission	5
Liens avec les autres politiques	6
Liens avec la politique linguistique	6
Liens avec la politique d'inclusion	6
Bibliographie	7

Préambule

Mission et vision de l'établissement

L'école a défini sa philosophie d'établissement en cohérence avec la déclaration de mission de l'IB et dans le but de répondre aux besoins diversifiés du bassin d'élèves de la région. Notre devise est «Ensemble, on est meilleur», faisant ainsi référence à l'apport de tous les membres de la communauté, tant scolaire, locale qu'internationale, réunis pour apprendre et rendre le monde meilleur. Tout comme l'Organisation du Baccalauréat International (IB), la mission de l'école vise donc à impliquer les élèves, les parents, les enseignants, les membres de la communauté scolaire et la communauté locale dans l'apprentissage.

À travers le projet éducatif de l'établissement, l'école a puisé en partie ses valeurs à même le profil de l'apprenant

- **l'engagement** : être impliqué activement dans le milieu de vie, dans l'apprentissage et dans le succès de tous.
- **la collaboration** : s'entraider, être ouvert aux idées des autres et travailler de manière coopérative pour explorer de nouvelles idées et des stratégies innovantes.
- **le respect** : faire preuve de bienveillance, d'empathie, de compassion, de tolérance, d'ouverture d'esprit envers les autres et comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

Énoncé de politique

La politique d'admission s'adresse aux parents, élèves, membres du personnel scolaire qui voudraient en apprendre davantage sur les conditions d'admission au programme d'éducation intermédiaire (PEI). Il est recommandé de la consulter en complémentarité avec le *Journal de bord* (disponible dans l'agenda de l'élève ainsi que sur le site Internet d'ESHG) qui fournit une multitude d'informations sur le programme, sa mission et son contenu. Elle a été mise en oeuvre en cohérence avec les exigences du programme et la philosophie de l'IB. Cette politique est appliquée en cohérence avec notre politique linguistique et notre politique d'inclusion.

But de la politique

Le but de la politique d'admission est de garantir le bon fonctionnement du programme et la réussite des élèves en tenant compte des ressources disponibles (membres du personnel, infrastructure et espace) et la conformité aux réglementations éducatives locales et institutionnelles.

Principes d'admission

Le Programme d'éducation intermédiaire (PEI) à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG) est offert à l'ensemble des élèves qui résident sur le territoire du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV). L'école offre deux groupes par niveau de la 1^{ère} à la 5^e secondaire. À ESHG, un élève admis au PEI sous réserve d'une sélection réussie devrait en toute logique avoir les ressources internes et externes afin de bien compléter le programme. L'école souhaite faire vivre une expérience du PEI authentique dans un esprit de bien-être en valorisant l'ouverture sur le monde, la curiosité, l'apprentissage des langues, l'apprentissage par projet, l'engagement communautaire (action par le service).

Quelques principes d'admission viennent soutenir cet énoncé général :

- élève habitant sur le territoire du CSSCV;
- élève qui veut développer son profil de l'apprenant;
- élève qui est engagé dans ses apprentissages, qui est curieux et qui est prêt à investir du temps dans ses études et dans les différents travaux d'enrichissement;
- élève qui souhaite s'engager dans sa communauté.

Processus d'admission

Afin d'être admis au PEI en première année du secondaire, les élèves doivent passer à travers un processus de sélection. Les élèves à risque ainsi que les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) ont droit à leurs mesures adaptatives pour réussir le processus et peuvent être admis au programme, pourvu qu'ils réussissent cette sélection. Actuellement, la sélection des élèves repose sur 4 évaluations (1- Hâbiletés scolaires, 2- Français, 3-Mathématique, 4- À propos de mes études), sur l'étude du bulletin de 5^e année du primaire (dernier bulletin au moment de la passation de l'examen) et sur la recommandation de l'enseignant de l'école primaire.

Il est important de préciser que les épreuves évaluant les acquis scolaires ont été élaborées en tenant compte de la progression des apprentissages ainsi que des exigences liées au programme de formation de l'école québécoise.

Il appartient à la direction du PEI d'orienter la sélection des élèves avec les données reçues. À moins d'un dossier académique et comportemental compromettant la réussite de l'élève au PEI, les candidatures qui ne sont pas acceptées sont mises sur une liste d'attente connue des parents. L'actuel contexte social et linguistique de l'établissement est celui d'un milieu francophone. La candidature d'un élève provenant d'un milieu non francophone est fortement considérée si l'élève présente un bon dossier, ceci à la fois dans le but de favoriser la francisation et de favoriser l'ouverture culturelle qui caractérise le PEI. La candidature d'un élève fréquentant le PEI dans une autre école de l'IB est priorisée.

Considérant les places disponibles, un élève provenant d'un autre parcours scolaire pourra être admis au PEI à partir de la 2^e année du programme même s'il n'a pas passé à travers le processus de sélection. Bien que, pour des raisons économiques et administratives, le programme ne puisse pas être ouvert à tous les élèves de l'établissement, il demeure ouvert aux élèves de l'école qui en font la demande, pourvu qu'il y ait de la place dans les classes et que la liste d'attente soit épuisée. Un élève qui veut quitter le PEI devra être rencontré par la direction et une discussion avec les parents aura lieu pour connaître les raisons de son départ du programme. Lorsqu'une place se libère au PEI, la direction, en collaboration avec l'équipe d'enseignants et de coordination, devra faire tous les efforts nécessaires pour la combler.

Normes de réadmission

D'entrée de jeu, il faut savoir que les normes de passage d'une année à l'autre au PEI s'ajoutent aux exigences de la politique déterminant les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire ainsi qu'aux normes et modalités établies à ESHG.

Afin de maintenir sa place et ainsi poursuivre au PEI, l'élève doit répondre à certaines conditions essentielles à chaque année :

1. **Être en réussite dans l'ensemble de ses matières** : L'élève du PEI ne peut chevaucher deux niveaux. La promotion par matière n'est donc pas possible pour les élèves qui cheminent dans ce programme.
2. **Remplir les exigences du programme** : En plus de développer des connaissances, des attitudes et des compétences à travers l'étude de huit groupes de matières et d'au moins deux langues, l'élève doit prendre part à des activités de service avec la communauté (service-action). À ESHG, trois activités par le service sont demandées par année.
3. **Avoir un comportement et une attitude en adéquation avec le profil de l'apprenant et bien évoluer dans le cadre pédagogique favorisé par l'IB** : L'élève doit adopter des comportements favorisant ses apprentissages et celles des autres en lien avec les règles de vie de l'école et le profil de l'apprenant.
4. **Faire et remettre ses travaux critériés** : L'élève doit faire et remettre ses travaux critériés afin d'obtenir une rétroaction sur ses apprentissages et ainsi constater son évolution.

Liens entre la politique d'admission et la politique linguistique

Notre politique linguistique est en lien direct avec notre politique d'admission. En effet, peu importe sa langue maternelle, l'élève intéressé par le PEI pourra, s'il répond aux critères d'admission et respecte les principes, intégrer le programme. Le PEI à ESHG vise le développement de trois langues, soit le français, l'anglais et l'espagnol. Un élève rencontrant des difficultés dans une de ses trois langues sera soutenu par son enseignant. Tous les élèves admis dans le programme doivent communiquer de façon adéquate autant à l'oral qu'à l'écrit. Le contexte multiethnique grandissant de la région entraîne une clientèle de plus en plus multiculturelle. Ainsi, à ESHG, ce contexte devient un atout pour développer l'ouverture d'esprit, la sensibilité internationale et la communication.

Le PEI de l'école peut admettre des élèves en francisation au programme si l'élève allophone se montre désireux de s'inscrire au programme et si sa réussite scolaire ne serait pas en péril.

Liens entre la politique d'admission et la politique d'inclusion

Notre politique d'admission est en lien direct avec notre politique d'inclusion puisque **tous** les élèves peuvent s'inscrire et participer au processus d'admission s'ils respectent les principes présentés à la page 3 de ce document. De plus, un élève ayant des besoins particuliers peut intégrer le PEI s'il répond aux exigences d'entrée au programme. Ces élèves admis au PEI recevront l'aide et le support nécessaire pour palier à leur(s) difficulté(s). À leur arrivée à notre école, les élèves qui ont un plan d'intervention recevront le support auquel ils ont le droit. De plus, l'arrimage entre le primaire et le secondaire permet à l'équipe école de mettre en place, le plus rapidement possible, les mesures d'aide pour que les élèves puissent bien débiter l'année scolaire.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Programme de formation de l'école Québécoise, Ministère de l'Éducation, 2006.

École secondaire Hormisdas-Gamelin, Normes et modalités

https://eshg.csscv.gouv.qc.ca/application/files/6616/6852/7080/Normes_et_modalites_2022-2023_final.pdf

IB, Matériel de soutien au coordonnateur, <https://resources.ibo.org/myresource/11162-39546/?lang=fr>, page consultée le 11 novembre 2019.

IB, Le programme d'éducation intermédiaire : Des Principes à la pratique, mis à jour en septembre 2017.

IB, Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe, 2019.

IB, Normes de mise en oeuvre des programmes et applications concrètes (2019),

https://resources.ibo.org/ib/psp/Standards-and-Practices/works/edu_11162-51685?root=1.6.2.6.5&lang=fr, page consultée en novembre 2019